

## Extrait du registre des délibérations

### Séance du 17 Juin 2021

L'an 2021 et le 17 Juin à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement, à la Salle des Fêtes de CEFFONDS, sous la présidence de KREZEL Eric, Maire.

**Présents** : M. KREZEL Eric, Maire, Mmes : MARTIN Yasmine, PERRIN Ingrid, MM : BARROY Rémi, BELIN Thibaut, BRISSOT Didier, CHAUSSIN Michel, GEOFFRIN Ludovic, RENAUT Christophe, RIBOUT Elie, ROUSSEL Thierry

**Excusé(s) ayant donné procuration** : M. CANAT Pierre à M. BARROY Rémi

**Absent(s)** : Mmes : MONIOT Claude, SOLDERA Delphine, M. GOUGET Loïc

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- Présents : 11

**Date de la convocation** : 10/06/2021

**Date d'affichage** :

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Sous-Préfecture  
le : 18/06/2021

et publication ou notification  
du :

**A été nommée secrétaire** : M. GEOFFRIN Ludovic

#### **Objet des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

DEMANDE DE RÉTROCESSION CONCESSION COLUMBARIUM N°1  
RECONDUCTION CONVENTION FOURRIÈRE ANIMALE 2021  
TRANSPORTS SCOLAIRES 2021/2022 - PARTICIPATION FINANCIÈRE COMMUNALE  
DÉCISION MODIFICATIVE N°1  
MODIFICATION ORDRE DU JOUR - AJOUT DEUX DÉLIBÉRATIONS  
CONVENTION MISE A DISPOSITION GRACIEUSE SALLE DES FÊTES - ASSOCIATION  
LES RESTAURANTS DU CŒUR  
ACQUISITION D'UN COLUMBARIUM - CIMETIÈRE DE SAUVAGE-MAGNY  
ACQUISITION DE PARCELLES A L'EURO SYMBOLIQUE  
TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE COMMUNALE - CHOIX DE L'ENTREPRISE  
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN MULTISPORTS : CHOIX DE  
L'ENTREPRISE POUR TERRASSEMENT

PROJET DE RÉHABILITATION DE LA SALLE DES FÊTES - MAÎTRISE D'ŒUVRE  
MISE A DISPOSITION SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL  
CENTRE DE LOISIRS - PARTICIPATION COMMUNALE

**réf : 026/2021 : DEMANDE DE RÉTROCESSION CONCESSION COLUMBARIUM N°1**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal la demande de Monsieur XXXXXXXXXXXX qui sollicite la rétrocession de sa concession au Columbarium n°1 de CEFFONDS, de 4 places, qu'il a acquise le 25 janvier 2021 pour un montant de 625€, référencée C1 n°7.

Considérant que la concession n'a pas été utilisée et est vide de tout corps, la rétrocession de sa concession est donc possible.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette rétrocession et décide de rembourser la somme de 625€ à Monsieur XXXXXXXXXXXX.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 027/2021 : RECONDUCTION CONVENTION FOURRIÈRE ANIMALE 2021**

Monsieur Le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal que le Code Rural de la Pêche Maritime par les articles L.211-19-1 et L.211-23 et suivants, imposent aux Communes de disposer d'une fourrière animale pour les animaux domestiques et sauvages apprivoisés ou tenus en captivité.

La Commune de Ceffonds ne disposant pas de fourrière animale, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler, pour l'année 2021, la convention de fourrière de l'Entreprise O'Look Toutou qui comprend la capture, l'enlèvement et la garde des animaux.

La prestation est proposée pour un montant de **1,50€ HT** soit **1,80€ TTC par habitant**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte d'adhérer à nouveau à ce service et autorise Monsieur Le Maire à signer la présente convention pour un montant de **1 189,80€ TTC** sur la base de la population INSEE au 1er janvier 2021 soit **661 habitants**.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 028/2021 : TRANSPORTS SCOLAIRES 2021/2022 - PARTICIPATION FINANCIÈRE COMMUNALE**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire, comme l'an passé, les conditions de prise en charge financière communale pour les transports scolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer la participation communale comme suit :

Coût du transport scolaire					
Statut de l'élève	Titre	Frais de dossier	Abonnement annuel	Décision du Conseil Municipal en %	Décision du Conseil Municipal en €
Maternelle Primaire	Abonnement Annuel	15,00 € TTC	0,00 € TTC	100%	15 €
Collégien Lycéen Demi-pensionnaire	Abonnement Annuel	15,00 € TTC	95,00 € TTC	100%	110 €
Collégien Lycéen Interne	Abonnement Annuel	15,00 € TTC	35,00 € TTC	100%	50 €

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 029/2021 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

Monsieur Le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal la nécessité de procéder à l'ouverture des crédits suivants au Budget de l'exercice 2021 afin d'inscrire des subventions d'investissement attribuées dernièrement et qui n'étaient pas prévues initialement au budget :

**INVESTISSEMENT :**

RECETTES

Art. 1323 = **10 328€**

Art. 1341 = **75 051€**

Art. 1641 = - **85 379€**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le mouvement budgétaire ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 030/2021 : MODIFICATION ORDRE DU JOUR - AJOUT DEUX DÉLIBÉRATIONS**

Monsieur Le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'ajout de deux délibérations à l'ordre du jour de la présente séance de Conseil Municipal :

- Rétrocession terrains Monsieur XXXXXXXXXXXX,
- Participation communale Centre de Loisirs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à la majorité, l'ajout de ces deux sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

A la majorité (pour : 11 contre : 1 abstentions : 0)

**réf : 031/2021 : CONVENTION MISE A DISPOSITION GRACIEUSE SALLE DES FÊTES - ASSOCIATION LES RESTAURANTS DU CŒUR**

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune a été sollicitée en mars dernier pour accueillir l'Association Les Restaurants du Cœur dans la salle des fêtes, à raison d'une occupation par semaine.

L'Association souhaite utiliser les locaux, les mercredis de 09h00 à 11h00, afin de pouvoir distribuer des denrées alimentaires aux personnes nécessiteuses résident sur l'ensemble du territoire communal.

Monsieur Le Maire donne lecture aux Membres du Conseil du projet de convention de mise à disposition gratuite de locaux pour une durée d'un an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les modalités de la présente convention et autorise Monsieur Le Maire à la signer.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 032/2021 : ACQUISITION D'UN COLUMBARIUM - CIMETIÈRE DE SAUVAGE-MAGNY**

Madame Le Maire délégué de SAUVAGE-MAGNY expose au Conseil Municipal qu'elle a été sollicitée par quelques habitants intéressés par des concessions de columbarium.

Aussi, afin de pouvoir présenter ce projet d'acquisition de columbarium pour le cimetière de Sauvage-Magny, Madame MARTIN a demandé un devis auprès de la Marbrerie Dervoise qui s'élève à 4 458,33€ HT soit 5 350€ TTC.

Ce projet d'investissement est composé d'un columbarium évolutif de 6 cellules, une stèle du souvenir, un puits de dispersion et un banc en granit. L'ensemble des modules sera installé sur une dalle de béton réalisée par la Marbrerie Dervoise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide de ce projet d'investissement et autorise Monsieur Le Maire à solliciter les partenaires financiers susceptibles d'accorder des subventions.

Il est rappelé au Conseil Municipal que les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet ont été inscrits au Budget Primitif 2021.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 033/2021 : ACQUISITION DE PARCELLES A L'EURO SYMBOLIQUE**

Afin de réaliser un élargissement de voirie pour passage de canalisations, le Conseil Municipal décide d'acheter à Monsieur et Madame XXXXXXXXXXXXX, à l'euro symbolique, les parcelles suivantes :

- AA n°86 « Entrée de Jagée » d'une contenance de 30 m<sup>2</sup>,
- AA n°83 « Entrée de Jagée » d'une contenance de 221 m<sup>2</sup>,
- AA n°84 « Entrée de Jagée » d'une contenance de 6 m<sup>2</sup>,
- AA n°78 « Entrée de Jagée » d'une contenance de 29 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal décide de supporter les frais de rédaction d'actes et confie cette affaire à la SCP LEPAGE et LEFEVRE, Notaires à CHAVANGES (10).

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un Adjoint qui sera chargé de signer l'acte notarié relatif à cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigner Monsieur Thierry ROUSSEL, Premier Adjoint, pour signer cet acte notarié.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 034/2021 : TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE COMMUNALE - CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Par délibération n°019/2021 en date du 27 avril 2021, le Conseil Municipal a décidé d'effectuer des travaux de réfection de voirie sur l'ensemble du territoire communal.

Le Conseil Municipal doit désormais retenir l'entreprise à qui seront confiés ces travaux de voirie.

La Commission Communale des Travaux, réunie le 08 juin dernier, a étudié l'ensemble des devis reçus et propose de soumettre l'offre suivante au Conseil Municipal :

**SAS COLAS France** pour un montant de **37 012,00€ HT** soit **44 414,40€ TTC**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à la majorité, la proposition commerciale ci-dessus et autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

A la majorité (pour : 6 contre : 2 abstentions : 4)

**réf : 035/2021 : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN MULTISPORTS : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR TERRASSEMENT**

Par délibération n°089/2020, en date du 10 décembre 2020, le Conseil Municipal a accepté le projet d'investissement d'aménagement d'un terrain multisports au Pré aux Jouets.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'autorisation de permis d'aménager étant délivrée, il convient désormais de choisir l'entreprise à qui seront confiés les travaux de terrassement.

La Commission Communale des Travaux, réunie le 08 juin dernier, a étudié l'ensemble des devis reçus et propose de soumettre l'offre suivante au Conseil Municipal :

**SARL Nicolas BRISSOT** pour un montant de **30 622,00€ HT** soit **36 746,40€ TTC**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à la majorité, la proposition commerciale ci-dessus et autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

A la majorité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 1)

**réf : 036/2021 : PROJET DE RÉHABILITATION DE LA SALLE DES FÊTES - MAÎTRISE D'ŒUVRE**

Dans le cadre du projet de réhabilitation de la salle des fêtes de CEFFONDS, Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que trois Cabinets ont été sollicités afin de connaître leurs conditions financières pour effectuer une mission de maîtrise d'œuvre.

Après étude approfondie des deux offres reçues, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition commerciale de la **SARL H2M INGÉNIERIE** avec un taux de rémunération de **8,50% HT du montant HT définitif des travaux exécutés**.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Monsieur Didier BRISSOT, Conseiller Municipal, propose de lancer une étude de rentabilité

pour l'installation de panneaux solaires sur la toiture de la salle des fêtes.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 037/2021 : MISE A DISPOSITION SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Par délibération n°070/2020, en date du 08 octobre 2020, Monsieur Le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal qu'un avis favorable avait été émis pour accueillir des ateliers théâtre dans la salle du Conseil.

En raison de la crise sanitaire, l'Association Atelier Théâtre Blaise et Der a dû cesser temporairement son activité théâtrale. Par conséquent, la convention prévoyant la mise à disposition gracieuse de la salle du Conseil, une fois par semaine sauf vacances scolaires, n'a pas été mise en place.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a de nouveau été sollicité pour la même demande, à compter de septembre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette nouvelle demande et autorise Monsieur Le Maire à rédiger la convention correspondante.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 038/2021 : CENTRE DE LOISIRS - PARTICIPATION COMMUNALE**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un Centre de Loisirs vient d'être créé à SOMMEVOIRE, par l'Association Familles Rurales, et va permettre l'accueil d'enfants de 3 à 12 ans, du 12 juillet au 06 août 2021.

Afin d'aider les familles qui souhaitent inscrire leurs enfants dans un des Centres de Loisirs du secteur, le Conseil Municipal décide de prendre en charge une partie du coût de l'inscription aux différents de Centre de Loisirs, à hauteur de **20€ par semaine et par enfant domicilié sur le territoire communal.**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à ce sujet.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**Questions diverses :**

**TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES 2022 :**

Conformément à l'Arrêté Préfectoral n°52-2021-04-00350 du 30 avril 2021, relatif au tirage au sort annuel des jurés d'assises, le Conseil Municipal a procédé au tirage au sort de trois personnes susceptibles de siéger en qualité de jurés aux assises de la Haute-Marne en 2022.

**ÉTAT DES PONTS COMMUNAUX :**

Monsieur Le Maire informe qu'une aide de 15 000€ peut être accordée aux Communes qui souhaitent restaurer des ouvrages dégradés.

Une liste des ponts détériorés sera dressée prochainement.

**VENTE DE BOIS - ADJUDICATION DU 10 JUIN 2021 :**

Le Conseil Municipal est informé que la vente de bois de gré à gré par soumissions qui s'est déroulée le 10 juin dernier va permettre l'encaissement de la somme de 99 908€

**LIVRE SUR LA MISE AU TOMBEAU :**

Monsieur Le Maire informe que l'Association Les Cahiers Haut-Marnais a rédigé un ouvrage

sur la Mise au Tombeau de l'Église Saint-Rémi de CEFFONDS.  
La Commune a effectué un achat de 50 livres disponibles en Mairie.

**POINT SUR L'ÉCOLE :**

Le Conseil Municipal est informé des travaux qui seront prochainement réalisés dans l'école.

**ARBRES TOMBÉS SUR LE CHEMIN DE LA LIGNE :**

Une habitante a signalé à la Commune que des arbres étaient tombés sur le Chemin de l'ancienne ligne de Chemin de fer.

**FESTIVITÉS DU 14 JUILLET 2021 :**

Compte tenu des mesures sanitaires allégées, Monsieur Ludovic GEOFFRIN, 2ème Adjoint en charge des manifestations et des cérémonies communales, souhaite mettre en place quelque chose de simple pour les festivités du 14 juillet, à savoir 1 ou 2 jeux pour les enfants et un verre de l'amitié pour tous les habitants de la Commune.

**Complément de compte-rendu:**

En mairie, le 24/06/2021

**Le Maire,**  
**Eric KREZEL**

